



Le système alimentaire conçu par et pour les citoyens

Soutenir un mouvement participatif
et solidaire pour une consommation locale
et respectueuse de la planète.



monépi

Sommaire

<i>P. 03</i> —	L'origine des épis ?
<i>P. 05</i> —	Où peut-on créer un Épi ?
<i>P. 07</i> —	Un concept flexible , avec ou sans local
<i>P. 08</i> —	Un fonctionnement participatif
<i>P. 10</i> —	Une gestion simplifiée
<i>P. 12</i> —	Les fonctionnalités de la plateforme
<i>P. 14</i> —	Comment créer un Épi ?
<i>P. 16</i> —	Monépi
<i>P. 17</i> —	Le réseau des Épis
<i>P. 18</i> —	FAQ
<i>P. 21</i> —	Module potager participatif
<i>P. 22</i> —	Module services entre habitants

01

L'origine des épis ?



En 2015, le village de Châteaufort (Yvelines) était dépourvu de commerce car aucun commerce classique n'aurait été rentable de par la petite taille du village. Ses habitants ont alors pris les choses en main et ont fait preuve d'une réelle motivation en mettant en place le 1er Épi avec 0€ d'investissement. Le local de l'épicerie de 30m² a été prêté par la Mairie et les habitants se sont organisés pour mettre en place un fonctionnement participatif, facilité par un outil numérique. A l'ouverture de l'Épi on comptait déjà 100 familles adhérentes.

www.monepi.fr

Des demandes de citoyens d'autres communes ont poussé un groupe de 8 habitants de Châteaufort à créer Monépi pour répondre à la demande et aider tous ceux qui voudraient créer un épi en mettant à disposition gratuitement monepi.fr.

Les habitants se sont aperçus que la situation à laquelle ils faisaient face n'était pas unique : beaucoup de lieux sont tout simplement dépourvus de commerce, mais pour d'autres, le problème est de trouver une alternative à la grande distribution qui soit financièrement accessible et pratique. Les habitants de ce village ont voulu mettre en place un moyen simple et accessible à tous, pour consommer des produits locaux, réduire l'empreinte carbone de notre alimentation, soutenir l'activité des petits producteurs locaux et permettant aussi de reconstruire le lien social qui tend à disparaître dans de nombreuses communes.

La volonté que leur épicerie citoyenne voit le jour le rapidement a poussé les citoyens à repenser son fonctionnement par rapport à ce qui se faisait ailleurs. Le chiffre d'affaires prévisionnel de l'épicerie ne permettait pas de salarier un épicier, c'est pourquoi un planning participatif a été créé où chaque famille donnerait 2h de son temps par mois pour faire fonctionner l'épicerie. Pour gérer facilement le planning participatif et les 2h de chacun, l'envoi des commandes aux producteurs et le passage en caisse, les habitants ont créé une plateforme numérique qui permet de faciliter ces tâches.





02

Où peut-on créer un Épi ?

Dans mon village en milieu rural :

- Permettre aux habitants de s'alimenter en produits locaux et de qualité à prix attractifs
- Recréer du lien social au cœur du village
- Créer un commerce de proximité



Dans mon quartier en milieu urbain :

- Offrir aux habitants la possibilité de s'alimenter en produits locaux, de qualité et à prix attractifs
- Recréer du lien social entre les habitants du quartier
- Reprendre le contrôle de son alimentation



Dans mon Entreprise :

- Favoriser les rencontres entre les salariés
- Pouvoir faire ses courses sur son lieu de travail
- Faire découvrir aux salariés des produits locaux, de qualité et à prix attractifs



Dans mon école ou université :

- Permettre aux étudiants de s'alimenter en produits de qualité et à prix attractifs
- Promouvoir une nouvelle façon de consommer
- Soutenir les producteurs locaux

03

Un concept flexible

Première façon d'acheter

En rayon

Comme dans n'importe quel commerce classique, l'adhérent

prend un produit en rayon et le valide en caisse à l'aide d'un scanner.

L'adhérent a aussi la possibilité de réserver des produits en ligne et de passer ensuite les récupérer à l'épicerie



Avec local

Le local permet de stocker des produits en rayon, d'accueillir des distributions de précommandes et de mettre en place l'achat en VRAC. De plus le local permet d'installer un coin d'échanges et de rencontres avec du thé & café pour les adhérents. Il permet d'organiser des dégustations avec les producteurs locaux et d'organiser des ateliers (Repair café, atelier cuisine, bar participatif etc...)

Taille du local : 15-20m² pour un petit local.

Pour trouver le local : La plupart du temps la mairie met gratuitement à disposition un local pour ses associations. Autrement il est possible de partager un local avec une association ou un commerce existant ou encore d'en bénéficier en

utilisant un espace appartenant à un particulier.

Aménagement du local : L'aménagement est réalisé en mode participatif, sur une journée les adhérents apportent vieilles étagères, vieux pots de peinture, un PC et un réfrigérateur. C'est tout ce dont il y a besoin pour ouvrir l'épicerie.

Concurrence : Un Épi peut s'implanter dans une zone où il y a déjà un magasin bio ou épicerie de proximité en jouant sur la complémentarité afin s'insérer au mieux dans le tissu local.

Seconde façon d'acheter

En précommande

Les adhérents précommandent leurs produits en ligne jusqu'à une certaine date. A cette date l'ensemble des précommandes sont envoyées au producteur. Le jour de la livraison des produits, les adhérents viennent récupérer leur commande. Les précommandes sont utiles pour les produits frais afin d'éviter le gaspillage.



Sans local

On peut créer un Épi sans local en utilisant uniquement les précommandes avec une distribution sous forme de marché

Les adhérents commandent les produits puis une distribution hebdomadaire ou mensuelle a lieu

04

Un fonctionnement participatif

Structure juridique de l'épi

L'épi est une association loi 1901. Pour créer l'association il faut minimum 2 personnes : un président et un trésorier. Un modèle de statut et de règlement intérieur sont partagés entre les épis. Vous trouverez des modèles dans la boîte à outils de l'épi, sur le site monépi.fr.

Les charges annuelles de l'association

150€ pour la box internet, 300€ pour l'assurance du local, 50€ pour le thé & café, électricité & eau 300€. Ces charges annuelles sont couvertes par les adhésions des adhérents. Par exemple : 100 adhérents payant une adhésion de 20€/an offrent un budget annuel de 2000€.

Horaires d'ouvertures

(local d'un épi avec 100 familles)

Ils sont définis par chaque épi en fonction de leur nombre d'adhérents.

Pour 100 adhérents il est recommandé : lundi 17:30-19:30, mercredi 09:00-13:00 & 17:30-19:30, vendredi 17:30-19:30, samedi 09:00-13:00, dimanche 10:30-12:30.

Nombre d'adhérents

Pour un épi sans local, une vingtaine d'adhérents minimum est recommandé, sinon un minimum de 50 adhérents est recommandé. Il n'y a pas de limite maximum d'adhérents.

Planning participatif

La gestion des 2h de chaque adhérent est facilitée par l'utilisation du planning participatif qui permet à chaque adhérent de s'inscrire sur le créneau qui lui correspond. Le conseil d'administration peut créer et modifier les horaires des créneaux directement depuis la plateforme.

Adhésions

Chaque épi est libre sur le choix du montant des adhésions, il est généralement de 10€ pour un adhérent seul et 20€ pour les familles. Le total des adhésions permet de couvrir les charges annuelles de l'association.

Groupe produit

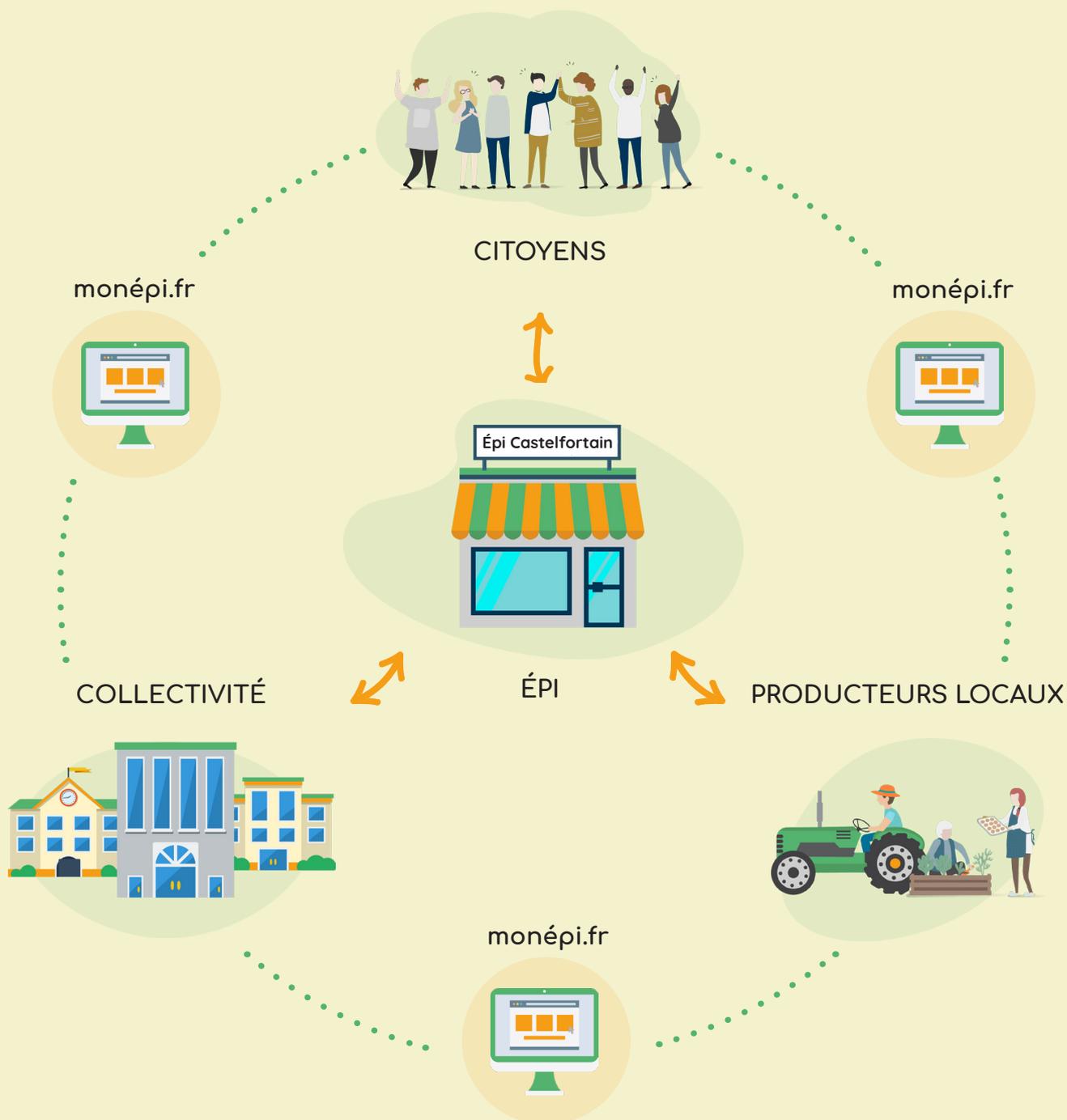
Les adhérents qui souhaitent s'investir davantage peuvent intégrer le groupe produit qui est en charge de dénicher de nouveaux produits. Le groupe produit se réunit une fois par mois pour ajouter et/ou supprimer des produits.

Groupe communication

Les adhérents qui souhaitent s'investir davantage peuvent intégrer le groupe communication en charge de communiquer par mail ou via les réseaux sociaux sur les actualités de l'épi.

Ateliers & dégustations

Le local permet d'organiser au sein de l'épi des ateliers (Do It Yourself, Café repair, diffusion de films, ateliers cuisine, bar participatif etc...) ou des dégustations avec les producteurs locaux.



05

Une gestion simplifiée

Comment acheter des produits à l'épi ?

Pour acheter des articles sur la boutique en ligne, l'adhérent doit d'abord recharger son compte. Pour recharger son compte l'adhérent fait un virement sur le compte bancaire de l'épi en utilisant le RIB de l'épi, puis déclare ce même montant sur la plateforme. Les virements sont vérifiés tous les mois par le trésorier. Une fois son compte rechargé l'adhérent peut acheter des produits sur la boutique en ligne (dont son adhésion) et venir les récupérer à l'épi. Toutes les commandes sont tracées, l'adhérent a accès à l'historique de ses commandes en cours et passées. Aucune donnée bancaire n'est conservée sur le site.

Comment acheter au producteur et distribuer à l'adhérent

Les producteurs reçoivent un bon de commande par mail pour chacune des commandes, ensuite ils livrent les produits puis envoient la facture à l'épi. A la réception de la facture l'épi effectuera un virement au producteur. Côté adhérent, il suffit d'ajouter des produits à son panier depuis la boutique en ligne, de valider son panier puis de passer récupérer les produits à l'épi. Il y a également la possibilité de se rendre directement à l'épi et de scanner ses produits comme dans un commerce classique.

Est-t-on livré ou faut-il aller chercher les produits ?

Certains producteurs livrent gratuitement l'épi au-dessus d'un certain montant de commande. Cependant pour certains petits producteurs locaux il est préférable d'aller collecter les produits directement sur place, pour ceci un créneau est prévu afin qu'un adhérent puisse collecter et ramener les produits à l'épi. Ces modalités sont à convenir avec chacun des producteurs en fonction de leurs possibilités et besoins.

Comment sont gérés les produits frais ?

Pour éviter d'être contraint par les règles d'hygiène, les produits frais sont livrés à l'épi puis distribués dans les 2H aux adhérents. Les produits sont ensuite sous la responsabilité de l'adhérent et temporairement on utilise un frigo réfrigérant si besoin.

Comment génère-t-on de la trésorerie pour passer les commandes ?

Comme pour une carte de cantine, les adhérents recharge leur compte avant de passer commande. Ces sommes permettent de passer les premières commandes pour que les rayons soient remplis lors de l'ouverture de l'épi.

Combien de producteurs minimum et de produits minimum recommandés pour démarrer ?

Une dizaine de producteurs et une cinquantaine de produits est un bon début pour ouvrir un épi. Une liste de 2000 producteurs et de 25000 produits déjà référencés est disponible.

Les produits sont-ils bio, locaux ou solidaires ?

Les épis sont indépendants dans le choix de leurs produits. Certains privilégieront des produits locaux, d'autres des produits qualité ou encore des produits solidaires. Un mixe de produits est également possible. L'objectif étant d'améliorer l'alimentation des habitants.

Combien paye-t-on les produits par rapport à la grande distribution ?

Les produits de la plateforme sont en moyenne 30% moins chers que des produits de même qualité en grande distribution. Le fait qu'il n'y ait pas de marge ajoutée sur les produits dû à l'absence de charges (salariés, actionnaires, loyer du local), permet de réduire considérablement son panier moyen. Les produits sont achetés au prix de gros et revendus aux adhérents sans marge. Un poulet bio acheté 10€ au producteur sera payé 10€ par l'adhérent.



75%
de producteurs
à moins de 15km



100%
du prix du prix du produit
revient au producteur



85%
de réduction
des émissions de CO2



100%
gratuit
d'utilisation

06

Les fonctionnalités de la plateforme

La plateforme monépi facilite la gestion d'une épicerie participative en informatisant les tâches de gestion, laissant aux adhérents uniquement les bons côtés : rencontres, ateliers, dégustations etc ...

Boutique en ligne

Les adhérents peuvent commander n'importe quels produits disponibles et venir les récupérer à l'Épi

Gestion du planning

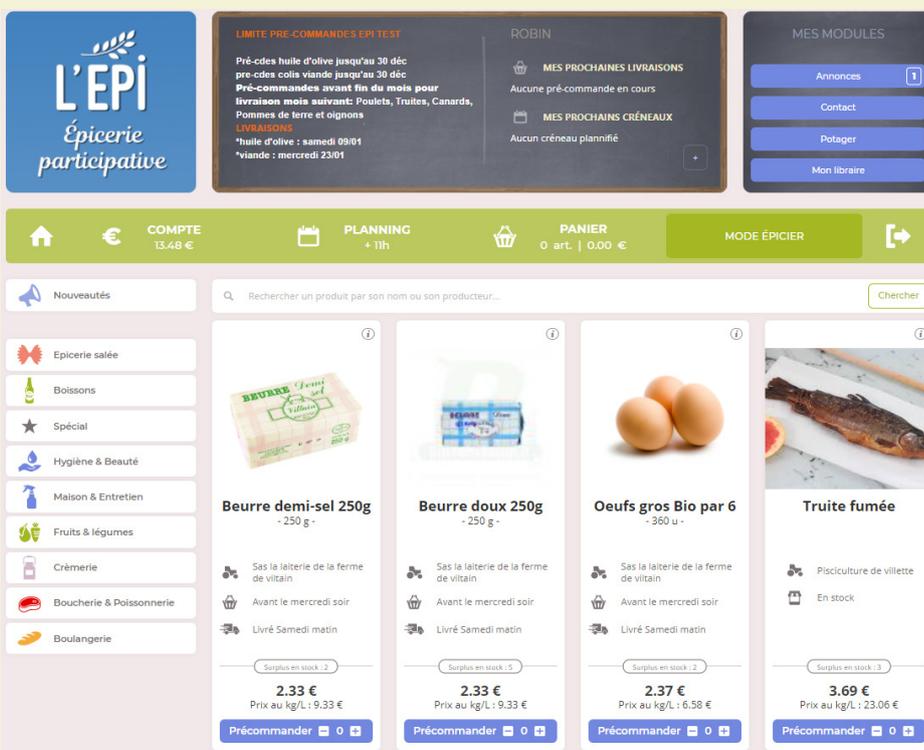
Le planning permet de coordonner les 2h de tous les adhérents. Chaque adhérent choisit le créneau horaire qui lui convient

Gestion des adhésions

Les adhésions sont payables directement en ligne.

Gestion des commandes

La plateforme permet de passer des commandes aux producteurs



Comptabilité

La comptabilité & statistiques de votre Épi sont disponibles en temps réel

Assistance personnalisée

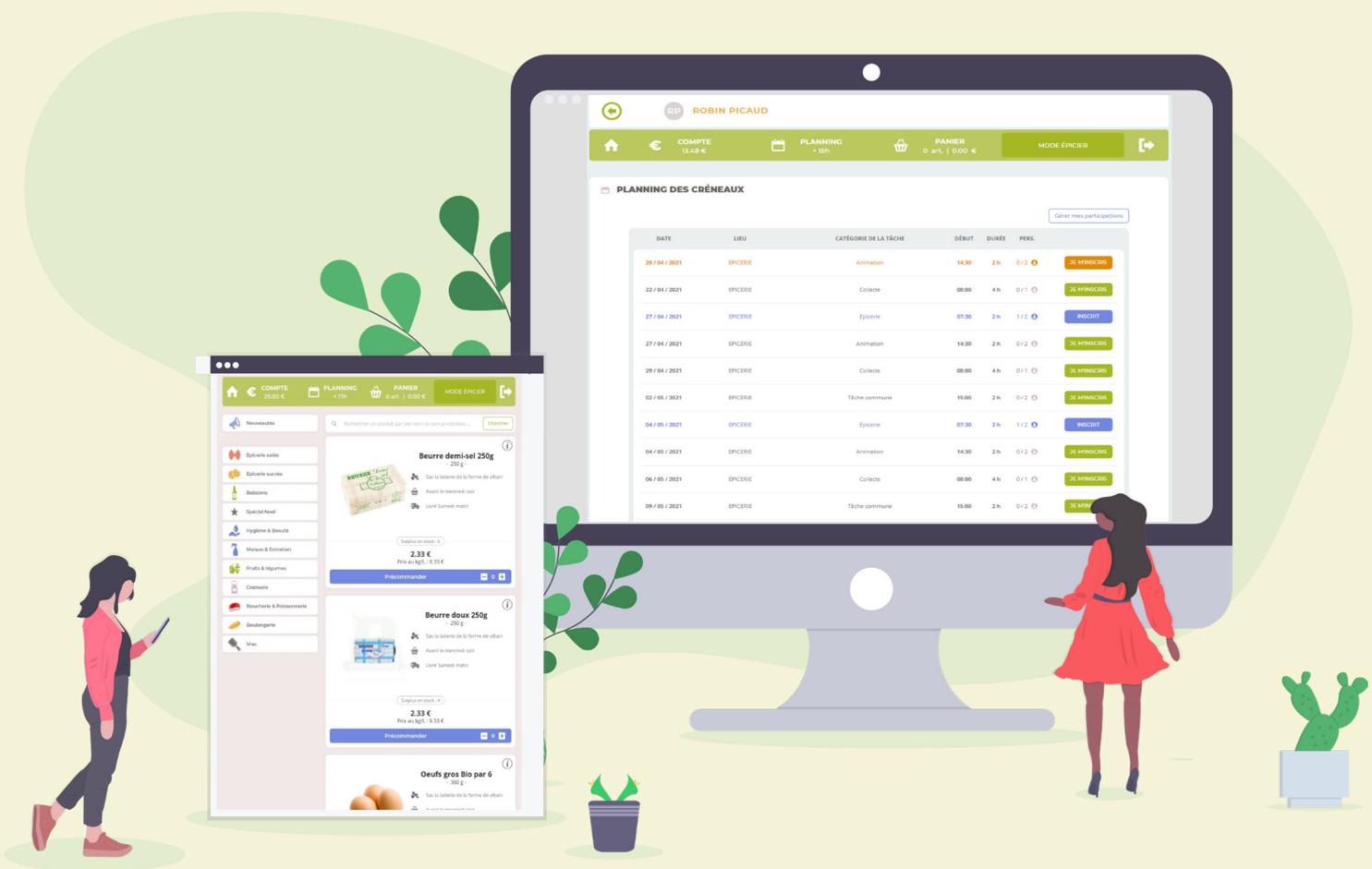
Monépi se tient disponible gratuitement 7/7j en cas de question

Mutualisation des produits

Un nouvel Épi bénéficie des milliers de produits déjà référencés sur le réseau



L'équipe Monépi fait évoluer régulièrement la plateforme gratuitement pour répondre aux besoins des Epis



07

Comment créer un Épi ?

Étape 1

Constitution de l'équipe

Les premiers membres formeront le conseil d'administration de l'association, ce seront également les porteurs du projet. Amis, voisins, amis famille peuvent vous accompagner dans l'aventure.

Étape 2

Création d'une association loi 1901

Il faut rédiger et déposer les statuts de l'association auprès de votre préfecture. Monépi met à disposition un modèle de statuts et un règlement intérieur. Ensuite il faut ouvrir un compte bancaire pour l'association..

Étape 3

Recherche du local

Pour trouver un local il faut prendre contact avec la mairie et présenter le projet. Le local peut aussi être mis à disposition par un particulier ou une autre association. Un local partagé avec un commerce existant est également possible. En attendant de bénéficier d'un local, l'épi peut ouvrir en utilisant seulement le mode précommande avec une distribution hebdomadaire de produits, comme un marché.

Étape 4

Paramétrage de la plateforme

Il faut paramétrer les réglages de la plateforme monépi.fr L'équipe Monépi se tient gratuitement à disposition pour vous former, il suffit de prendre rendez-vous sur : contact@monépi.fr

Étape 5

Recherche des fournisseurs

Une liste de 2000 producteurs et 25000 produits est déjà disponible lors de la création de votre plateforme. Vous pouvez compléter cette liste en ajoutant vos producteurs locaux et leurs produits

Étape 6

Ouverture des adhésions

Les adhérents chargent leur compte pour alimenter la trésorerie en faisant un virement sur l'IBAN de l'épi : 50€ pour les adhérents qui en ont la possibilité. Une fois les comptes rechargés les adhérents payent leur adhésion en ligne. Pour trouver davantage d'adhérents il est conseillé de créer une page Facebook et de demander à la mairie de communiquer sur la création de l'épi. Un pack communication contenant des éléments de communication est mis à disposition par Monépi (logo, flyer, vidéo, etc...)

Étape 7

Aménagement du local

Une fois le local trouvé il faut l'aménager pour qu'il soit possible d'y stocker des produits et que l'endroit soit accueillant et convivial. Pour cela il faut prévenir les adhérents à l'avance, sur une journée, en mode participatif, les adhérents apportent pots de peintures, étagères et un vieux PC pour aménager le local. C'est tout ce dont il y a besoin pour ouvrir un épi.

Étape 8

Passation des premières commandes

Grâce aux recharges des adhérents l'épi peut passer les premières commandes auprès des producteurs pour remplir les rayons de l'épicerie.

Étape 9

Ouverture de l'épi

L'Épi et ses rayons remplis de produits peut désormais accueillir les adhérents

Durée de création d'un épi

Il faut compter **4 mois** en moyenne pour créer un épi, de la constitution de l'équipe à l'ouverture de l'épicerie. La durée dépend principalement de la rapidité à laquelle le local est trouvé.

Investissement nécessaire

0€ d'investissement est nécessaire pour créer un épi. Le local est mis gratuitement à disposition par la mairie, un particulier, un commerce ou encore une autre association (partage de local).



08

Monépi

Monépi est l'entreprise qui accompagne les épis de la création à la gestion au quotidien et qui développe la plateforme monepi.fr. Cette entreprise a été créée par 8 adhérents de l'épi castelfortain, le 1er épi, afin d'assurer un service de qualité et gratuit pour l'ensemble des futurs épis.



Points clés de Monépi

- 8 co-fondateurs, dont 3 salariés, (Alain, Marie-Lou, Nathalie, Olivier, Quentin, Robin, Sandrine, Théophile)
- Dividendes interdits dans les statuts
- Présidence tournante tous les deux ans
- Hiérarchie à plat
- Pas de locaux pour réduire les charges

La plateforme Monépi

La plateforme est gratuite pour tous les épis et tous les petits producteurs. Au-dessus de 10 000€ de chiffre d'affaires par an les producteurs contribuent à hauteur de 3%. Ceci représente en moyenne 0.70% du chiffre d'affaires total réalisé par les gros producteurs. Cette contribution assure les frais de maintenance et de développement de la plateforme.

Il n'y a pas de contrat d'engagement pour utiliser la plateforme. A tout moment il est possible d'arrêter de l'utiliser sans frais.

Le développement de la plateforme informatique est réalisé en partie en open source.

Nos 4 valeurs



Recréer du lien social

L'Épi crée une communauté intergénérationnelle autour de l'épicerie et favorise la rencontre entre habitants



Améliorer la qualité de notre alimentation

L'indépendance de l'épicerie garantit des produits de qualité, bio et locaux sélectionnés par ses adhérents



Développer la production locale

L'épicerie reverse 100% du prix des produits aux artisans et producteurs locaux



Réduction des émissions de CO²

Consommer local permet de réduire la production de CO₂ liée au transport des marchandises

10

Le réseau des épis

Le réseau des épis comprend en Avril 2021 :

- 350 épis ouverts ou en création
- 3500 producteurs
- 60000 produits

Le festival des épis :

Chaque année a lieu le festival des épis. Le premier aura lieu le 6 et 7 Avril 2019 à Châteaufort (Yvelines). Tous les ans le lieu du festival des épis changera. Au programme des rencontres avec les producteurs locaux, des ateliers de réflexion et la possibilité de découvrir le fonctionnement d'une épicerie participative auprès d'experts.

Mutualisation des produits :

Les produits ajoutés sur la plateforme par d'autres épis sont disponibles pour tous. En créant un épi vous bénéficiez de centaines de producteurs et de milliers de produits déjà référencés

Commande groupée :

Si votre nombre d'adhérents est trop petit pour dépasser les montants minimum de commande de certains producteurs, vous pouvez passer des commandes groupées avec d'autres épis près de chez vous.

Entraide :

Pour comprendre le fonctionnement d'un épi, vous pouvez rendre visite l'épi le plus proche de chez vous.



Carte des épis de France :

disponible à

<http://u.osmfr.org/m/214807/>

09

F.A.Q

Questions fréquentes

Peut-on s'implanter dans un quartier où il y a déjà un magasin bio ?

L'épi est une association à but non lucratif qui proposent des produits locaux choisis par les adhérents eux-mêmes ce qui est difficilement trouvable dans les enseignes classiques, c'est une offre de produits différente. L'épi est un groupement d'achat citoyen fonctionnant sous forme associative qui fait ne fait aucune marge sur les produits. Un poulet bio acheté 10€ au producteur sera revendu 10€ à l'adhérent.

Les produits sont-ils bio, locaux ou solidaires ?

Les épis sont libres dans le choix de leurs produits. Certains privilégieront des produits locaux, d'autres des produits qualité ou encore des produits solidaires. Un mixe de produits est également possible. L'objectif étant d'améliorer l'alimentation des adhérents.

Comment trouve-t-on les producteurs ?

Une liste de 2000 producteurs et de 25000 produits est déjà disponible lors de la création de votre plateforme. Vous pouvez compléter cette liste en ajoutant vos producteurs locaux et leurs produits. Par la suite l'idée est d'ajouter des produits locaux petit à petit. C'est le rôle du groupe Produit au sein de l'épi.

Comment trouver les adhérents ?

Il faut contacter votre Mairie pour demander de communiquer sur votre Épi, créer une page Facebook et prendre contact avec d'autres associations partageant les mêmes valeurs. Monépi met à disposition un pack communication pour vous faciliter la tâche (logo, flyer, mails pré-rédigés etc...)

Combien d'adhérents minimum et maximum pour un Épi ?

Il est recommandé un minimum de 50 familles adhérentes. Il n'y a pas de limite maximum d'adhérents mais il est conseillé d'ouvrir un autre épi au-dessus de 500 familles.

Comment trouver le local et quelle taille doit-il faire ?

Pour trouver un local il faut demander à la mairie, aux habitants, aux commerces et association (local partagé). Il est recommandé un minimum de 15-20m²

Quelles charges annuelles pour l'association ?
Comment on les paye ?

En moyenne il y a 800€ de charges pour l'association (assurance 300€, box internet 150€, eau & électricité 300€, café 50€). Ces charges sont couvertes par la somme des adhésions annuelles des adhérents.

Les produits sont ils livrés ou faut-il aller les récupérer ?

Les gros producteurs vous livreront cependant il faudra aller collecter les produits chez les petits producteurs locaux. Pour cela sont prévus des créneaux sur le planning participatif.

Comment sont gérés les produits frais ?

Pour respecter les règles d'hygiène les produits frais sont réceptionnés et distribués le jour même dans les 2H aux adhérents. Ils ne sont pas stockés à l'épi même si un réfrigérateur permet de les conserver le temps de la distribution.

Comment achète-t-on un produit ?

L'adhérent recharge son compte en faisant un virement bancaire sur le RIB de l'épi (ou par le biais d'une plateforme de paiement type Helloasso) puis déclare sa recharge sur la plateforme. Il peut ensuite acheter des produits sur la boutique en ligne.

Peut-on ajouter de la marge sur les produits ?

Il est désormais possible d'ajouter de la marge sur les produits, même si cela n'était pas dans l'esprit du modèle des premiers épis car les adhérents paieraient plus chers leurs produits. Le choix d'ajouter une marge est à étudier soigneusement au cas par cas.

Comment bénéficier des prix de gros ?

Les produits sont en moyenne 30% moins chers que des produits de même qualité dans la grande distribution. Il suffit de demander au producteur d'utiliser ses prix de gros pour en bénéficier.

Comment Monépi m'aidera à créer mon Épi ?

L'équipe est disponible 7j/7 en cas de question et vous forme gratuitement sur le fonctionnement de la plateforme. La communauté des Epis peut aussi vous aider via le forum. Monépi met à disposition un modèle de statut et un modèle de règlement intérieur pour créer l'association ainsi qu'un pack de communication comprenant un logo, un flyer, une vidéo etc...

11

Pour aller encore plus loin avec son épi

Lorsqu'un épi fonctionne bien, il est possible pour l'association de voir plus grand et d'aller encore plus dans l'action au sein de leur lieu de vie et de la communauté créée par l'épi.

Au-delà de la gestion de l'épicerie, les heures de participations des adhérents (s'il sont suffisamment nombreux) peuvent servir à la mise en place de nombreux projets : Chantiers participatifs, Entraïdes, Animations et Ateliers, Potager participatif, Débats et Conférences... Les seules limites sont votre imagination et votre motivation !

L'épi castelfortain a par exemple associé un potager participatif à son épicerie, qui permet aujourd'hui de cultiver 2 tonnes de légumes par an et de les partager entre les adhérents (pour 1 euro symbolique). Les adhérents ont alors le choix d'effectuer leurs heures de participation à l'épicerie ou au potager.

Certaines communes peuvent envisager des chantiers partagés pour assurer l'entretien des espaces publics pour pallier à la baisse des dotations et ainsi participer à l'embellissement de leur commune.

L'équipe Monépi cherche toujours à développer la plateforme numérique, en améliorant les fonctions existantes, mais aussi en élaborant de nouveaux modules qui facilitent la mise en œuvre de nouveaux projets.

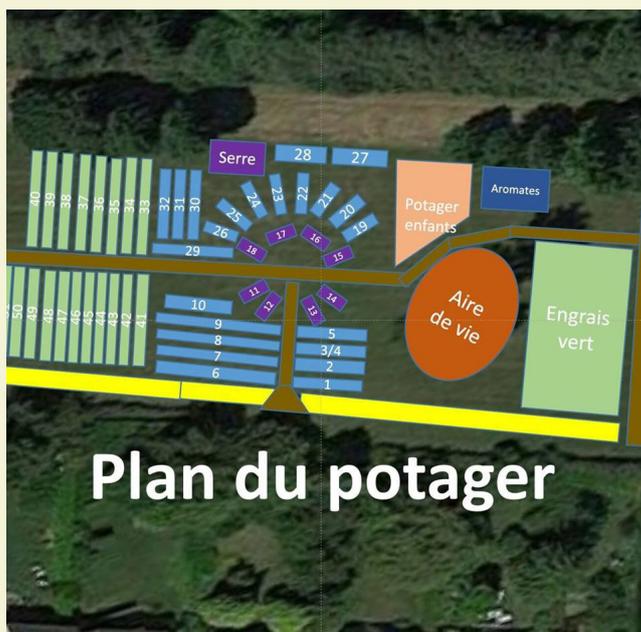


Module potager participatif

Module Potager participatif : Ce module permet d'organiser la production de fruits & légumes dans un potager en mode participatif et sans investissement.

Les adhérents ont la possibilité d'effectuer leur 2h par mois à l'épicerie ou au potager, en s'inscrivant sur les créneaux du potager grâce au planning en ligne. Tous les adhérents qui effectuent leur 2h à l'épi bénéficient de paniers gratuits. Chaque semaine, pendant la période de production, une distribution de paniers a lieu à l'épi.

Quelques adhérents motivés jouent un rôle d'animateur sur les différentes parcelles du potager : ils conçoivent la mise en culture et planifient les tâches nécessaires jusqu'à la récolte (ex : planter les graines, arroser, désherber, cueillir). En fonction des besoins en travail identifiés, des créneaux (avec détail des activités prévues) sont créés dans le planning de l'Épi et les adhérents n'ont plus qu'à s'inscrire.



Gestion du potager

Planning potager : [Planning](#) Planches : [Liste](#) [Plan](#) [A récolter](#) [Récolté](#)

Nouvelle tâche : [Nouvelle](#) Légumes : [Liste](#) [Plantations](#) [Prévisions](#)

Sélectionnez l'animateur :

ID	libellé	Détail tâche	N° planche	Date début	date fin	Duree	Res.	Animateur
10	compost	Production du compost EST 1/Récupérer une fourche à fumer dans le cabanon Code 7811 2/Retirer la bâche du compost 3/Transférer le tas de compost à côté de là où il se situe sous la bâche Le nouveau tas doit avoir la même forme et la même hauteur qu'avant transfert 4/Rebâcher		2016-04-16	2016-04-16	2	1	COLLIGNON
8	preparation	Recupérer stock balles de paille avant fin juin - Y compter balles de paille sur ancien potager. Prévoir camion plusieurs samedi a 4 à 6 personnes + bâches pour tirer les balles.		2016-04-16	2016-06-30	10	4	NIVET
45	Preparation	Préparation d'une planche: 1-bêchage avec retournement de l'herbe sur 1,20m de large, 2-apport compost 3- passage fauche motoculteur.		2016-05-16	2016-07-30	2	2	COLLIGNON

Module prêt d'objet et services entre adhérents

Module Services & Prêt d'objet : Ce module permet le prêt d'objets et l'échange de services (rémunéré ou non) entre adhérents (ex : babysitting, tonte de pelouse, bricolage etc...).



A screenshot of the 'monépi' mobile application interface. At the top, the user profile for MICHEL LEDU is visible. Below the profile, there are navigation buttons: 'GÉRER MES CRÉDITS' (76 h), 'GÉRER MES ANNONCES', 'DEPOSER UNE ANNONCE', and 'ÉPICERIE'. A secondary row shows 'ANNONCES' (8), 'PROFESSIONNELS LOCAUX' (8), and 'CHANTIERS PARTICIPATIFS' (4). The main content area is titled 'Types' and includes a search bar and filters for 'Objets', 'Services', 'Offres', and 'Demandes'. Below the filters, there are sections for 'Rémunération' (Sourire, Heures, Monétaire) and 'Catégories' (Aide administrative, Ameublement, Ateliers). The main display shows four service listings. Each listing includes a user profile picture and name, a status (DEMANDE or OFFRE), a description, a category (SERVICES), a date (24/04/2021), and icons for smile, euro, and clock. The second listing has a 'Mixte' label and a hand icon pointing to the clock icon.

Module Bar Associatif

Module Bar Associatif : Ce module permet la gestion d'un bar associatif lié à l'épicerie, avec la création et la gestion d'un stock de produits propre au bar et une interface de caisse pour les achats des adhérents directement au local du bar.



← LE BAR

GESTION DES STOCKS BAR

MOUVEMENT DE CAISSE

PANIER

Votre panier est actuellement vide.

PASSER COMMANDE

Rechercher un produit par son nom ou son producteur...

Chèvre rond frais 2.90 € Ajouter - 0 +	cookies Chocolat par 4 3.00 € Ajouter - 0 +
Bière brune 33cl Stock : 20 1.85 € Ajouter - 0 +	Bière triple 33cl Stock : 25 1.87 € Ajouter - 0 +